



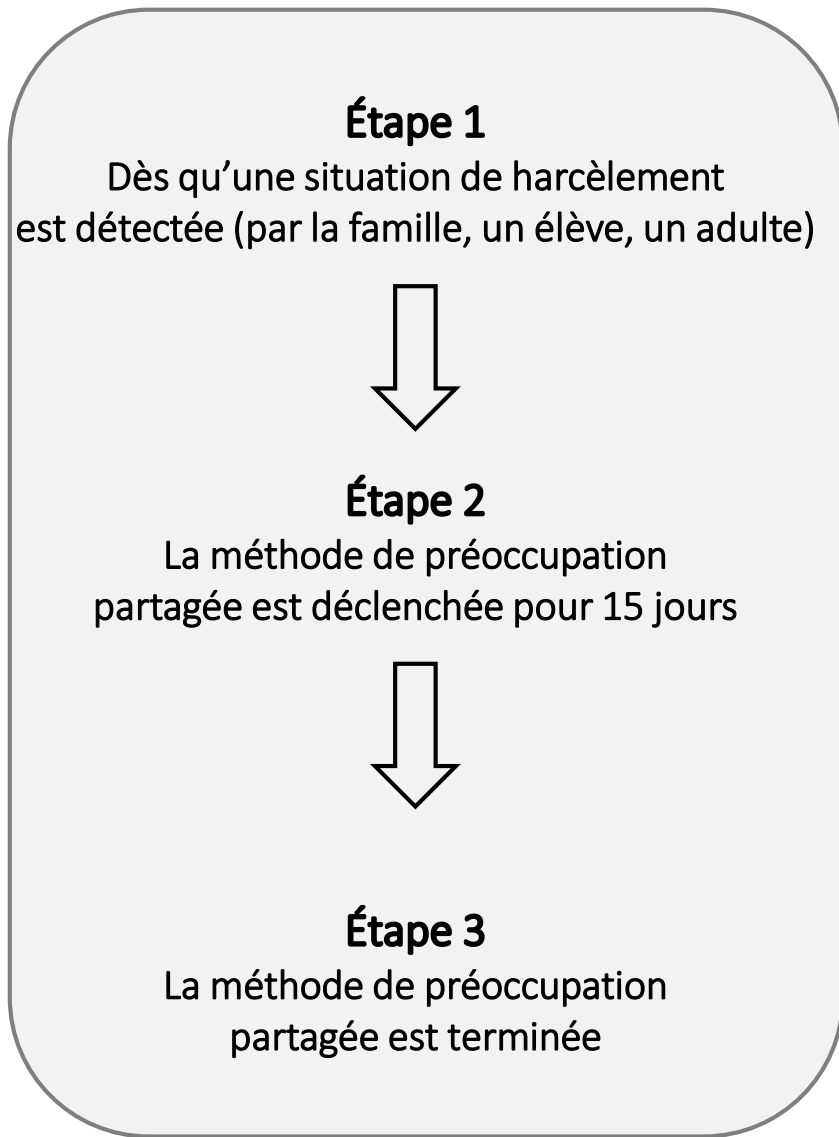
Intimidation / Harcèlement : fait pour un élève ou un groupe d'élèves de faire subir de manière **répétée** à un camarade des propos ou des comportements négatifs entraînant **l'isolement / le mal-être de l'élève cible** (Brimades, humiliations, mauvais geste...)

Situation signalée sur le temps périscolaire

Situation signalée sur le temps scolaire

L'animateur / le responsable périscolaire :

Le directeur :



en réfère au directeur d'école et prévient la mairie

prévient le responsable et ou les animateurs du périscolaire

rassure les familles sur la prise en charge de la situation et renvoie vers le directeur

partage tout élément observé durant le protocole

reste vigilant et informe le directeur si nouvel élément

en informe le personnel périscolaire qui reste vigilant



Ne pas réaliser de confrontation entre les enfants ou les familles
Ne pas annoncer de punition